



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Tél. 021 845 17 21
Fax 021 845 17 35
E-mail: municipalite@chenit.ch

**La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal**

PREAVIS N° 10/2013

Objet : Création d'un trottoir à la route de France 5 au Brassus

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

La route cantonale n°84 B-P traversant le village du Brassus possède un trottoir des deux côtés de la chaussée. Le cheminement amont est interrompu sur une trentaine de mètres au droit du bâtiment ECA n°801, actuellement en cours de rénovation, propriété de M. Yldirim Varki. Afin de terminer cette liaison, la municipalité a jugé opportun de profiter des travaux de réfection de l'immeuble et de présenter ce préavis.

Descriptif technique

Le bureau Thorens & Associés SA a été mandaté pour étudier la réalisation du projet. Il consiste à démolir le mur existant et terrasser la totalité du terrain pour permettre la création du trottoir, d'une largeur de 1,50 mètre, et l'aménagement d'une place jusqu'en façade du bâtiment. Ce trottoir sera réalisé en prolongation de celui existant. La largeur de la chaussée de 6 mètres sera toutefois maintenue. Un mur composé d'éléments en L soutiendra le jardin de la parcelle n° 2293 et l'escalier d'entrée existant sera adapté.

Lors de la réfection de la route de France, l'emplacement des passages piétons avait été décidé de la manière que nous connaissons aujourd'hui. Avec l'expérience, il nous est apparu plus judicieux de remonter de quelques mètres le passage existant, en face de la banque Raiffeisen, et de l'équiper en amont de bordures basses, permettant le franchissement par des personnes à mobilité réduite.

Coûts

Le projet nécessite un transfert de terrain des parcelles RF n°s 2291 et 2293 au domaine public, pour une surface de 39 m². M. Varki, propriétaire, a d'ores et déjà donné son accord pour céder la surface nécessaire.

Les coûts des travaux se répartissent de la façon suivante :

- Génie civil	Fr. 70'000.--
- Prestations ingénieur	Fr. 8'000.--
- Fournitures, taxes, divers et imprévus	Fr. 16'000.--
- Montant total du projet TTC	<u>Fr. 94'000.--</u>

Les prix utilisés correspondent aux prix de l'entreprise adjudicatrice des travaux de réfection de l'immeuble.

Financement

La création d'un trottoir à la Route de France 5 au Brassus n'était pas prévu au plan des investissements 2011 - 2016. Cependant, la transformation du local commercial situé au rez-de-chaussée de l'immeuble adjacent constitue une opportunité que la Municipalité tenait à saisir. Le financement sera assuré par les liquidités courantes. La dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan dans les investissements du patrimoine administratif et l'amortissement se fera en 15 ans par le budget de fonctionnement.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 10/2013,

Ouï le rapport de la Commission d'étude,

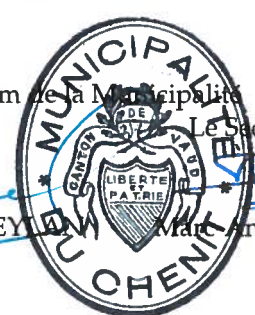
Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à procéder à la création d'un trottoir à la Route de France 5 au Brassus,
2. alloue dans ce but un crédit de Fr. 94'000.--,
3. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte n° 9141.22, et de l'amortir en 15 ans par le budget de fonctionnement, compte n° 430.3311.22.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic
Le Secrétaire


Jeannine RAINAUD-MEY


Marc André BURDET



Annexe : plan de situation

Délégués municipaux : - M. Olivier Baudat

- M. Laurent Reymondin

Autres délégués : - M. Stéphane Rochat, technicien communal

